



**L'ESPACE JEUNES  
12 - 14 ans  
PONT-SCORFF**



**L'Espace Jeunes « Le squat »**

**Coordonnées :**

Salle multi activités, parc des Sports A. Penverne 56620 Pont-Scorff

[lesquat@pontscorff.bzh](mailto:lesquat@pontscorff.bzh)

Tél : 02 97 85 14 93

# ***SOMMAIRE***

1-Présentation de la structure

2-L'équipe d'animation

3-Le public

4-La finalité éducative

5-Les objectifs pédagogiques

6-Le rôle et devoir de l'équipe d'animation

7-Obligations des jeunes

8-Obligations des parents

9-Evaluation

## **1- Présentation de la structure**

Suite à une réflexion de l'équipe pédagogique et d'un fort potentiel de jeunes dans la commune de Pont-Scorff. Un accueil 12-14 ans a vu le jour.

L'accueil 12-14 ans répond aux jeunes qui ne souhaitent plus fréquenter l'accueil Passerelle 10-13 ans (ne correspond plus à leurs attentes et à celles de leurs parents).

L'espace jeunes 12-14 ans est une structure d'accueil municipale gérée par la mairie de Pont-Scorff.

Le siège se situe 4, place de la Maison des Princes 56620 Pont-Scorff.

Il est situé Salle multi-activités, parc des Sports A. Penverne 56620

Pont-Scorff, dans un environnement calme.

La structure est située au cœur de la commune proche des infrastructures (la médiathèque, le théâtre le Strapontin, la cour des métiers d'Art, le Manoir de St Urchaut, de la salle omnisports...). L'accueil 12-14 ans propose des loisirs en autonomie (billard, babyfoot, tennis de table, consoles de jeux...) des sorties sportives, culturelles, et de loisirs. Ces animations ont évidemment vocation de divertissement mais soulignent également l'importance de l'apprentissage et du respect des règles élémentaires de la vie en collectivité (politesse, respect de la personne, et du matériel...).

L'accueil 12-14 ans fonctionne toute l'année (horaire sur le site internet).

Les jeunes peuvent s'inscrire à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas.

Nous souhaitons proposer un accueil qui répond aux attentes des 12-14 ans par le biais d'activités adaptées et un encadrement en adéquation avec le besoin de ce public.

## **2- L'équipe d'animation**

Elle se compose :

- Un directeur
- Un référent sur cette tranche d'âge
- Des animateurs (rices) pendant les périodes de vacances scolaires

## **3- Le public**

Tous les jeunes accueillis sont âgés de 12 à 14 ans habitant à Pont-Scorff et les communes avoisinantes.

## **4- La finalité éducative**

Le projet éducatif de la commune de Pont-Scorff se détermine en 4 points :

- **Répondre à une prise en charge grandissante des 2 ½ -17 ans sur le territoire**
- **Favoriser les loisirs et l'ouverture à la culture pour tous**
- **Placer l'enfant et sa famille au cœur du projet pédagogique de chaque structure d'accueil**
- **Favoriser l'intégration de tous par le biais de projets adaptés**

## **5- Les objectifs pédagogiques**

### **Faciliter l'accès des jeunes aux loisirs de proximité**

- Mettre en place un lieu de référence sur la commune
- Mise à disposition de matériel d'animation et proposition d'activités (malles pédagogiques d'activités)
- Proposer des activités gratuites ou accessibles financièrement
- Mise en place d'animations d'autofinancement
- Accessibilité aux transports urbains (activités extérieurs)
- Proposer un panel d'animations manuelles, sportives et culturelles

### **Encourager la prise de responsabilité**

- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs
  - Mise en place d'activités proposées par et pour eux (programme d'activités, projets...)
  - Leur donner les moyens de mettre en place des animations, activités et de les accompagner dans leur projet
- Permettre aux jeunes d'être autonomes
  - Proposer des accueils libres pour la tranche d'âge 12-14 ans.
  - Les jeunes pourront venir et quitter les animations seul et par leurs propres moyens (à pied, vélo, cyclomoteur, parents...). Cependant par simple demande des parents, ils pourront être accompagnés ou pris en charge jusqu'à l'arrivée des parents.

- Facilité la prise d'initiative et instaurer des moments de discussion avec les jeunes pour connaître leurs attentes.

### **Apprendre aux jeunes la vie en groupe**

- Règles de vie établies par les jeunes et appliquées par chacun
- Respect de soi, des autres et tolérance
- Faciliter l'intégration de chacun
- Respecter le rythme de vie de chacun
- Apprendre les tâches de la vie quotidienne

### **Créer un climat de sécurité pour les jeunes**

- Les activités sportives sont encadrées par des éducateurs diplômés
- L'équipe d'animation est disponible et à l'écoute des jeunes pour garantir leur bien être
- Les consignes de sécurité seront énoncées avant chaque sortie
- Mise en place d'animateurs référents par groupe d'âge
- Une trousse à pharmacie sera distribuée à chaque animateur

### **Développement de l'information et de l'accueil**

- Prévention de proximité en direction des jeunes et des parents
- Présence éducative sur internet
  - Cette action a pour but d'échanger sur les réseaux sociaux (thèmes différents prévention, formations...). Il permet de mettre en avant les projets des jeunes et de faciliter la qualité des relations entre les animateurs et les jeunes.

## **6- Le rôle et devoir de l'équipe d'animation**

### ***Le rôle du responsable***

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des jeunes
  - Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique
  - Elle a en charge la coordination et l'animation de l'équipe d'animation
  - Elle gère l'aspect financier et administratif
  - Elle gère les relations avec les différents partenaires
- 
- L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et affective des jeunes
  - L'équipe d'animation est à l'écoute des jeunes
  - L'équipe d'animation est chargée de l'organisation des animations et de leur bon fonctionnement
  - L'équipe d'animation évalue le ressenti des jeunes sur le séjour pour garantir leur bien-être au sein du groupe
- 
- ❖ Il est interdit de fumer en présence des jeunes
  - ❖ Toute dépense doit être justifiée d'une facture
  - ❖ Pendant l'animation, les jeunes doivent savoir à tout moment où se trouvent leurs animateurs et réciproquement
  - ❖ Toute activité avec un intervenant doit être encadrée par un animateur

## **7- Obligations des jeunes (se référer au règlement intérieur)**

- Il y a obligation de respecter les autres, les lieux...
- Il est interdit de fumer durant les activités
- La consommation d'alcool et de toutes autres sortes de drogues sont strictement interdites
- Tout objet dangereux pouvant être considéré comme arme est interdite dans le local et aux abords de celui-ci
- Tous dégâts volontaires ou non devront être remboursés par la personne qui les aura occasionnés
- Aucune violence physique ou verbale ne sera admise

**En cas de non-respect de ces règles, l'équipe d'animation pourra exclure la personne concernée, sans dédommagement, et avertir les parents.**

## **8- Obligations des parents**

### ***Les conditions d'admission à l'accueil 12-14 ans***

- Age de l'enfant : entre 12 et 14 ans
- En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent pas être contactés, la directrice prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.
- Le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux jeunes. En cas d'éviction alimentaire ou allergies nécessitant un PAI (projet d'Accueil Individualisé), veuillez-nous en informer.
- Le port de bijoux ou d'objet de valeur se fait sous la responsabilité des parents. La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux jeunes (jeux, portable, bijoux...).

## **9- Evaluation**

- Réunion bilan avec les animateurs
- Sondage auprès des jeunes, des parents (questionnaire) et réajustements si besoin

L'équipe d'animation